

France: Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre pour opérations de construction, de réhabilitation ou d'amélioration réutilisation du patrimoine existant pour LOGEAL IMMOBILIERE (avec architecte attributaire uniquement) pour la période 2025 à 2029 inclus

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

1 Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel: LOGEAL IMMOBILIERE

Forme juridique de l'acheteur: Entreprise publique

Activité du pouvoir adjudicateur: Logement et équipements collectifs

2 Procédure

2.1 Procédure

Titre: Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre pour opérations de construction, de réhabilitation ou d'amélioration réutilisation du patrimoine existant pour LOGEAL IMMOBILIERE (avec architecte attributaire uniquement) pour la période 2025 à 2029 inclus

Description: Missions de Maîtrise d'œuvre pour des opérations de constructions, d'amélioration, de réutilisation et de réhabilitation du patrimoine existant. Les prestataires attributaires de l'accord-cadre seront exclusivement des architectes. Nombre minimum architectes attributaires : 10 Nombre maximum architectes attributaires : 15 Sans quantité minimum d'opérations travaux mais avec une quantité maximum d'opérations travaux sur la durée de l'accord-cadre : 60 opérations maximum tous attributaires confondus

Identifiant de la procédure: f3926148-558a-4be6-8b7b-55184c149190

Identifiant interne: 2025-DDP-14

Type de procédure: Ouverte

La procédure est accélérée: non

Justification de la procédure accélérée:

Principales caractéristiques de la procédure:

2.1.1 Objet

Nature du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale: 5 RUE SAINT PIERRE BP 158

Ville: YVETOT

Code postal: 76190

Subdivision pays (NUTS): Seine-Maritime (FRD22)

Pays: France

2.1.4 Informations générales

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

appel d'offres ouvert européen -

5.1 Identifiant technique du lot: LOT-0001

Titre: lot unique pour désignation de prestataires intellectuels qui devront assurer une mission de maîtrise d'œuvre auprès du maître d'ouvrage dans le cadre de certaines de ses activités de constructions et d'amélioration-réutilisation-réhabilitation de son patrimoine existant

Description: Pour être attributaire de l'accord-cadre : Les attributaires désignés seront des cabinets disposant d'un architecte obligatoirement diplômé DPLG ou diplômé DE-HMNOP et inscrit à l'ordre des architectes. Après l'attribution de l'accord-cadre, en ce qui concerne la remise en concurrence des marchés subséquents : Au moment de la passation et de la mise en concurrence des marchés subséquents des prestataires architectes (retenus dans le présent accord-cadre), LOGÉAL Immobilière demandera de remettre un prix avec un dossier de mémoire technique, et de proposer une équipe complète en fonction de la spécificité des travaux concernés et de l'opération. A ce moment, les membres proposés par l'architecte devront détenir obligatoirement les compétences nécessaires à l'étude et au suivi de l'exécution des travaux jusqu'à la garantie de parfait achèvement. Selon la spécificité et typologie des travaux, les compétences des prestataires co-traitants propres à chaque opération pourront être : Economiste – BET Tous Corps d'Etats ou BET Structures – BET Fluides thermiques – BET VRD – OPC. Toutes les missions désignées à l'annexe financière de l'accord-cadre soumissionné doivent être impérativement chiffrées au titre des missions de base et des variantes obligatoires pouvant être demandées sur certaines opérations de maîtrise d'œuvre. ce lot comprend les éléments de mission de base de maîtrise d'œuvre décrits dans le code de la commande publique par typologie de travaux (construction / réhabilitation /amélioration, réutilisation du patrimoine existant). Aussi, il est prévu des variantes obligatoires (à la demande du maître d'ouvrage), à chiffrer obligatoirement dans l'annexe financière de l'accord-cadre soumissionné au moment de la remise des offres sous peine d'irrégularité, entre autres lorsque le chantier sera labellisé « Label Chantier Qualivert © » Au titre de la variante liée au label « Label Chantier Qualivert © » : il est demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre, et plus exactement à la personne en charge de l'OPC, de renseigner à minima une fois par semaine une fiche de notation des entreprises, de tenir à jour un tableau de suivi des notations et de diffuser ces éléments à tous les acteurs mais aussi d'exécuter toutes les missions demandées et exigées par le maître d'ouvrage au titre de cette labellisation. Cette variante obligatoire au titre du chantier « QUALIVERT » vaut aussi bien en travaux de construction qu'en travaux de réhabilitation. De même, la mission OPC est une variante obligatoire tant en travaux de construction que de réhabilitation. Enfin, il existe d'autres variantes obligatoires exclusivement en réhabilitation sont : DIA / ARL / Etudes thermiques et AMO pour élaboration des dossiers de subventions

Identifiant interne: ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR DES OPERATIONS DE CONSTRUCTION – DE REHABILITATION REUTILISATION AMELIORATION DU PATRIMOINE DE LOGÉAL IMMOBILIÈRE (lot unique – Avec architecte attributaire uniquement) Période 2025 à 2029 inclus

5.1.1 Objet

Nature du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Seine-Maritime (FRD22)

Pays: France

Informations complémentaires: français

5.1.3 Durée estimée

Durée: 4 An

5.1.6 Informations générales

Participation réservée: La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés: Exigence dans la demande de participation

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME): oui

Informations complémentaires: Durée et prise d'effet de l'accord-cadre : Le présent accord cadre est conclu pour une durée initiale de 2 ans à compter de la date de notification et reconductible annuellement deux fois par décision expresse prise par le pouvoir adjudicateur sans excéder une durée totale maximum de 4 ans. Le pouvoir adjudicateur notifiera la décision de reconduction de l'accord cadre trois mois au moins avant l'expiration de la période de validité en cours (période initiale ou période de reconduction éventuelle). Le titulaire de l'accord cadre ne peut refuser la période de reconduction qui commence à la date anniversaire de la notification de l'accord cadre. Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert européen, il est possible d'exercer les voies de recours suivantes : 1°) Soit un référé précontractuel, en vertu des articles 1441-2 du code de procédure civile et R. 2182-1 du code de la commande publique, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification du courrier de rejet. 2°) Soit un référé contractuel, en vertu des articles 1441-3 du code de procédure civile, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE (si marché formalisé) ou à compter de la notification de la conclusion du contrat (pour les marchés fondés sur un accord cadre ou un système d'acquisition dynamique). 3°) Soit un recours en contestation de validité du contrat, action pouvant être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution. Le tribunal compétent est le Tribunal de Judiciaire de Lille.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère:

Nom: Les critères de sélection des candidatures de l'accord-cadre de maîtrise d'oeuvre sont aux articles 10.1 et 14.1 du règlement de consultation (RC). Les critères de sélection des offres de l'accord-cadre pour désigner les attributaires sont repris aux articles 10.2 et 14.2 du règlement de consultation (RC). Enfin, le RC indique les modalités attribution des marchés subséquents à l'article 14.3.1.

Description:

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères:

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution:

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles: français

Date limite de demande d'informations complémentaires: 06/06/2025 17:30 +02:00

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-securises.fr/entreprise/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation:

Présentation par voie électronique: Autorisée

Adresse de présentation: <https://www.marches-securises.fr/entreprise/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées: français

Catalogue électronique: Non autorisée

Variante: Non autorisée

Date limite de réception des offres: 18/06/2025 17:30 +02:00

Date limite de validité de l'offre: 120 Jour

Conditions du marché:

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation en ligne: Autorisée

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement en ligne sera utilisé: non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre:

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours: LOGEAL IMMOBILIERE -

Informations relatives aux délais de recours: Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert européen, nous vous informons que vous pouvez exercer les voies de recours suivantes : 1°) Soit un référé précontractuel, en vertu des articles 1441-2 du code de procédure civile et R. 2182-1 du code de la commande publique, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification du courrier de rejet. 2°) Soit un référé contractuel, en vertu des articles 1441-3 du code de procédure civile, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE (si marché formalisé) ou à compter de la notification de la conclusion du contrat (pour les marchés fondés sur un accord cadre ou un système d'acquisition dynamique). 3°) Soit un recours en contestation de validité du contrat, action pouvant être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution. Le tribunal compétent est le Tribunal de Judiciaire de Lille.

8 Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel: LOGEAL IMMOBILIERE

Numéro d'enregistrement: 97568019000025

Département: SEINE MARITIME

Adresse postale: 5 RUE SAINT PIERRE BP 158

Ville: YVETOT

Code postal: 76190

Subdivision pays (NUTS): Seine-Maritime (FRD22)

Pays: France

Point de contact: M.MASSCHELEIN ERIC

Adresse électronique: e.masschelein@logeal-immobiliere.fr

Téléphone: +33235959200

Télécopieur: +33235959205

Adresse internet: <http://www.logeal-immobiliere.fr>

Profil de l'acheteur: www.logeal-immobiliere.fr

Rôles de cette organisation:

Acheteur

Organisation chargée des procédures de recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: 52d55a61-0107-42bb-bef1-302bb2af60f1 - 01

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis: 18/04/2025 09:05 +00:00

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français